

Lac-Brome, 6 novembre 2024

Objet : Travaux du Comité sur la refonte de l'arbitrage de griefs

À toute la communauté œuvrant en droit du travail,

À l'instar du ministre du Travail, la Conférence des arbitres est préoccupée par les délais d'arbitrage et souhaite contribuer activement au dialogue social proposé par le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre sur cet enjeu.

Dans ce contexte, nous avons mis de l'avant notre expertise et notre engagement au service de la justice en relations de travail en créant un comité spécial chargé de proposer des pistes de solution concrètes pour réduire les délais entre le dépôt d'un grief et la sentence arbitrale. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du comité : Dominique-Anne Roy, Nathalie Massicotte et Yann Bernard.

Un jalon déterminant de la démarche du comité a été l'organisation de groupes de discussion rassemblant des procureurs patronaux et syndicaux. Ces échanges ouverts ont permis au comité d'intégrer une diversité de perspectives et de mieux saisir les défis de l'arbitrage de griefs. Leurs contributions ont été essentielles pour affiner les recommandations et formuler des propositions qui se veulent adaptées aux besoins du terrain. Je remercie chaleureusement les participants pour leur temps et leur précieuse implication dans cette réflexion collective. Je salue également l'engagement de nos collègues arbitres, dont les réflexions informelles ont enrichi nos discussions en arrière-plan.

Ce rapport, toujours discuté à la Conférence, est distribué à titre de base de discussions avec nos partenaires du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre ainsi que le ministère du Travail. Ensemble, nous poursuivrons les efforts visant à optimiser les délais d'arbitrage.

Bonne lecture !



Dominic Garneau
Président sortant, Conférence des arbitres du Québec